

COMMUNE DE MABLY

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2024.

Le compte administratif 2024 a été voté le 28 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions notamment.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 11 703 773,42 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer ou encore les dotations aux amortissements des biens.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 8 120 517,35 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de

fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
	CA 2024		CA 2024
011 - Charges à caractère général :	1 790 232,03	002 - Résultats :	2 077 387,08
012 - Charges de personnel :	4 827 617,16	013 - Atténuations de charges :	117 207,59
		70 - Vente et prestations :	343 336,97
		73- Impôt et taxes :	2 105 512,00
		731- Fiscalité locales	5 209 643,34
014 - Atténuation de produits :	129 697,60	74 - Dotations et participations	1 598 769,63
65 - Autres charges de gestion courante :	864 392,25	75 - Autres produits de gestion courante :	141 284,88
66 - Frais financiers :	76 134,49	76 -Produits financiers :	241,61
67 - Charges exceptionnelles :		77 - Autres produits exceptionnels :	2 500,00
SOUS-TOTAL	7 688 073,53	SOUS-TOTAL	11 595 883,10
042 - Dotations aux amortissements :	432 443,82	042 - Amortissements et travaux en régie	107 890,32
SOUS-TOTAL	432 443,82	SOUS-TOTAL	107 890,32
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 120 517,35	TOTAL FONCTIONNEMENT	11 703 773,42

La fiscalité directe locale (impôts locaux)

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- **Taxe sur le Foncier Bâti : 39,69 %**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 57,56 %**
- **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 10,90 %**

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 5,210 millions d'euros.

La section d'investissement

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne donc des actions à caractère exceptionnel en dépenses et en recettes.

Le budget communal d'investissement regroupe ainsi :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit par exemple des acquisitions de mobiliers, de matériels techniques ou informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes ou sur des structures dans la cadre de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire au titre de la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments, de voirie ou encore de réfection du réseau d'éclairage public par exemple).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
	CA 2024		CA 2024
001 - Solde d'investissement :		001 - Solde d'investissement :	93 450,55
16 - Remboursement emprunts :	424 841,58	10 - Réserves (<i>Affectation du résultat</i>) :	435 435,73
20 - Immobilisations incorporelles	13 728,00	16 - Emprunts :	
204 - Subventions d'équipement versées	22 001,55	13 - Subventions :	6 896,74
21 - Immobilisations corporelles :	228 743,74		
0 - FIN DES TX VRD LOTISSEMENT DU BOURG	100 518,90		
108 - ENSEMBLE NOYON	63 598,94		
41 - COSEC	11 022,62		
42 - AMENAGEMENTS SPORTIFS	5 310,78		
55 - TRAVAUX NEUFS BATIMENTS SCOLAIRES	114 535,47		
56 - TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE	121 253,26	56 - TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE SUB	11 329,17
58 - ECOLES DES ABLES MOE ET TX	63 627,76		
62 - ESPACES VERTS	16 710,94		
Reste à réaliser	849 792,21	27 - Autres immobilisations financières :	72 572,13
SOUS-TOTAL	2 035 685,75	SOUS-TOTAL	619 684,32
040 - Amortissements des subventions :	107 890,32	040 - Dotations aux amortissements :	432 443,82
SOUS-TOTAL	107 890,32	SOUS-TOTAL	432 443,82
TOTAL INVESTISSEMENT	2 143 576,07	TOTAL INVESTISSEMENT	1 052 128,14

Présentation des données synthétiques du budget

Les données présentées sont tirées de comptes administratif, montants en euros et concernent les mouvements réels ayant entraîné un flux d'encaissement ou de

décaissement.

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse sur les deux dernières années :

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1
2023	7 397 407 €	1,10%
2024	7 688 074 €	3,93%

Les principales dépenses de fonctionnement :

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012. Elles sont en augmentation de 1,96% en 2024

2023	2024
4 734 675	4 827 617

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux mesure le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2023	2024
64 %	62,79 %

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 et sont en augmentation de 3,87% en 2024

2023	2024
1 719 805	1 790 232

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée correspondant au reversement de taxe d'aménagement à Roannais Agglomération).

2023	2024
54 169	129 697

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2023	2024
1 155	700

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2023	2024
467 499	520 849

ci-dessous le détail des subventions versées sur les deux dernières années :

657 - Subventions	2023	2024
Part RESEAUX ELEC à ENEDIS		4 705
Subv ASSOCIATIONS	64 820	64 955
Subv SOCIAL	185 240	197 794
Subv SCOLAIRE	14 217	15 300
PASS'SPORT	3 126	3 095
CCAS	200 000	235 000
Subventions versées	467 403	520 849

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2023	2024
97 029	76 134

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement.

2023	2024
323 151	342 842

Les recettes de fonctionnement : l'évolution constatée en 2024 est principalement dû à celle des impôts locaux :

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1
2023	9 121 014	-1,41%
2024	9 518 496	4,36%

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales : taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle représente près de la moitié des recettes du budget.

2023	2024
4 401 480	4 692 993

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe. Elle concerne notamment la taxe sur l'électricité, les droits sur les mutations immobilières, l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération.

2023	2024
2 668 528	2 621 603

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales (notamment la TF sur les établissements industriels et les autres dotations).

2023	2024
1 475 005	1 598 770

Autres recettes : Sont ici comptabilisées les produits des services (70 & 75), les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges et les recettes exceptionnelles.

2023	2024
576 001	605 130

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1
2023	1 634 254	-63,87%
2024	1 185 894	-27,44

Les dépenses prévues sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) par thématique :

Exécution / 2 ans	2023	2024	Total
Bâtiments	134 948 €	258 025 €	392 973 €
DSI MUTUALISE	17 122 €	22 002 €	39 124 €
Environnement	3 766 €	16 711 €	20 477 €
Lotissement du Bourg		176 599 €	176 599 €
Services - Matériels	158 647 €	75 803 €	234 450 €
Sport	384 175 €	16 334 €	400 509 €
Urbanisme	35 741 €	74 327 €	110 068 €
Voirie et réseaux	434 742 €	121 253 €	555 995 €
Total	1 169 141 €	761 054 €	1 930 195 €

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement :

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2023	1 634 254	437 301	26,76
2024	1 185 894	424 842	35,82

Pour terminer sur les dépenses d'investissement, au 31 décembre 2024, un montant de 849 792,21 € étaient engagées mais non mandatées au titre des restes à réaliser.

Le financement de l'investissement :

Il est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2023	2024	Total
Programmes	1 169 141	761 054	1 930 195

L'épargne de la collectivité

	2023	2024
Epargne brute (solde recettes - dépenses de fonctionnement)	1 711 407	1 827 922
Remboursement capital de la dette	437 301	424 842
Epargne nette	1 274 106	1 403 080

Le financement des investissements

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement.

L'affectation du résultat de l'année précédente peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2023	2024
Epargne nette (a)	1 274 107	1 403 080
FCTVA (b)	602 583	175 302
Autres recettes (taxes urbanisme) (c)	48 321	144 069
Produit de cessions (d)	12 200	2 500
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 937 208	1 724 951
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	315 726	18 226
Emprunts (g)	0	0
Financement total h = (e+f+g)	2 252 934	1 743 177

Résultat de l'exercice	1 055 981	982 125
------------------------	-----------	---------

Le résultat détermine les marges de manœuvre de la collectivité.

Un résultat négatif diminuerait le fonds de roulement et servirait à financer une partie de l'investissement. Un résultat positif l'augmentera, permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Ce résultat est, pour la commune, positif au terme de l'exercice 2024.

La fiscalité

L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	Base taxe foncière bâtie (TFB)	Base taxe foncière non bâtie (TFNB)
2023	328 190	13 503 490	170 634
2024	216 456	14 425 446	194 282

Il est cependant précisé que des erreurs de taxation de THRS par les services fiscaux ont été relevées en 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles procédures, entraînant leur surévaluation prise en charge par l'Etat et corrigées dès 2024.

L'évolution des taux et des produits

→Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Années	Base nette THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit THRS	Evol produit THRS	Taux THRS	Evol taux THRS
2023	328 190	66,05 %	35 773	66,05 %	10,9 %	Pas d'évolution
2024	216 456	-34,05 %	23 594	-34,05 %	10,9 %	

→Taxe foncière propriété bâtie

Années	Base nette TB	Evol base base TFB	Produit TFB	Evol produit produit TFB	Taux TB	Evol taux taux TB
2023	13 503 490	6,28 %	4 267 668	6,2 %	39,69 %	Pas d'évolution
2024	14 425 446	6,83 %	4 557 571	6,79 %	39,69 %	

→Taxe foncière propriété non bâtie

Années	Base nette TFNB	Evol base base TFNB	Produit TFNB	Evol produit produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux taux TNB
2023	170 634	10,48 %	98 217	10,48 %	57,56 %	Pas d'évolution
2024	194 282	13,86 %	111 829	13,86 %	57,56 %	

Le niveau de l'endettement

L'encours de dette communale au 31 décembre 2024 est de 3 695 510 €.

Il est constitué de 7 lignes :

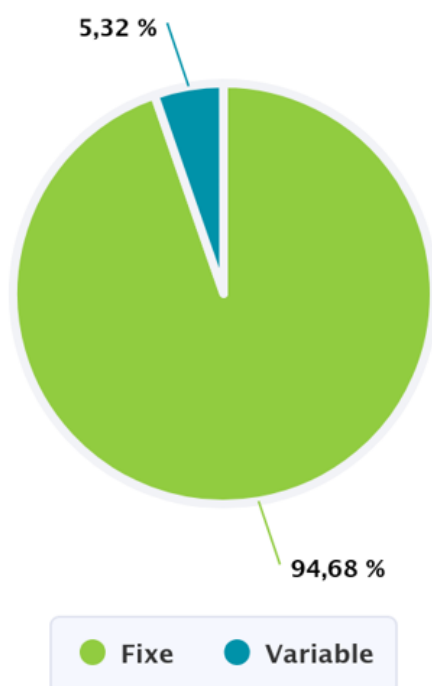
- 6 d'entre elles sont à taux fixe pour un montant cumulé de 3,304 M€, soit 94,68 % et
- 1 est à taux variable pour un encours de 196 467 €, au taux actuel de 3,20 % (Euribor 3 mois).

Sa répartition par établissement prêteur est la suivante :

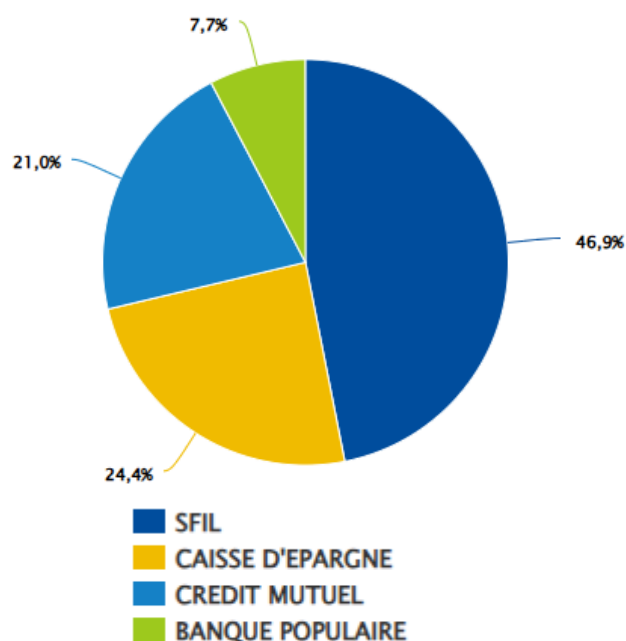
Prêteur	CRD	Fin	Taux	Risque	Part prêteur dans dette
BANQUE POPULAIRE	59 733,30 €	11/03/2026	1,7615%	Fixe	7,69
	224 466,51 €	30/01/2028	1,9643%	Fixe	
CAISSE D'EPARGNE	196 467,35 €	25/03/2029	3,2043%	Variable/ EURIBOR 3M+0,39	24,39
	510 000,00 €	25/08/2037	1,5186%	Fixe	
	195 000,00 €	25/04/2029	3,3308%	Fixe	
CREDIT MUTUEL	776 509,28 €	31/01/2041	0,6516%	Fixe	21,01
SFIL	1 733 333,36 €	01/10/2037	2,2589%	Fixe	46,90
TOTAL	3 695 509,80 €				100,00

Le taux moyen annuel de l'encours de dette est de 1,90 %.

Répartition de la dette par type de risque



Répartition du CRD par banque



Les informations fiscales et financières au CA 2024

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		
10 177 622 €	10 582 562 €	1 403,52 €	1 238,96 €

Ratios	2024 CA
	VILLE DE MABLY 7514 HABITANTS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 023,17 €
Produit des impositions directes / population	626,67 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 266,77 €
Dépenses d'équipement brut / population	89,99 €
Encours de la dette / population	491,82 €
Dotation globale de fonctionnement / population	68,50 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	62,79%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,23%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,10%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	38,82%